

Vigilant·es en été, combatif·ves en septembre !

édito

En cette fin d'année scolaire, après la réélection tant annoncée d'Emmanuel Macron, la nomination tant retardée d'une première ministre (enfin depuis 1991!) et d'un gouvernement dont la composition masque mal la continuité de la politique menée depuis cinq ans, marquée fondamentalement par la volonté systématique de destruction des services publics, nous ne pouvons, au mieux, qu'être dubitatif·ves. Que ce soit sur la question de la transition écologique, sur celle des retraites où on veut nous imposer une réforme injuste et impopulaire, celle des hôpitaux aux services et aux personnels exsangues, ainsi que celle de l'Éducation nationale attaquée dans ses fondements par la réforme Blanquer, ne resterons-nous pas confronté·es à des mesures inégalitaires et injustes sur le plan économique et social ?

A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas le résultat des élections législatives, celles-ci peuvent changer le scénario austéritaire imposé depuis des années mais une chose est sûre, quel qu'il soit, il nous faudra rester attentif·ves, mobilisé·es et prêt·es à l'action pour défendre et faire avancer les dossiers qui nous préoccupent :

- ◆ Lutter absolument aux côtés des actif·ves contre le recul de l'âge légal de la retraite et pour un retour à un départ à 60 ans, avec 37,5 annuités et 75% du dernier traitement pour une retraite complète. Nous l'avons réaffirmé fermement au congrès de Montpellier.
- ◆ Défendre le pouvoir d'achat de toutes et tous les retraité·es, mis à mal depuis plusieurs années toujours au cœur de nos revendications et largement dégradé particulièrement ces deux dernières années par une inflation galopante et le décrochage continu par rapport aux salaires : l'augmentation des pensions annoncée pour cet été, outre son caractère évidemment électoraliste, ne saurait compenser les pertes cumulées.

- ◆ Se mobiliser aux côtés des soignant·es pour lutter contre les déserts médicaux, défendre l'hôpital public et l'accès aux soins pour tou·tes.
- ◆ Revendiquer un secrétariat aux personnes âgées dédié à la mise en place de cette loi Grand Âge et perte d'autonomie qu'on nous promet depuis plus de dix ans et qui n'en finit pas d'être reportée, alors que les besoins de prise en charge augmentent et que le modèle des Ehpad doit être revu, notamment à la suite du scandale Orpéa dont on découvre chaque jour de nouveaux rebondissements.
- ◆ Défendre notre modèle social et notamment la Sécurité sociale, objet d'attaques sans cesse renouvelées pour laisser la place aux intérêts privés, en revendiquant, au nom de la solidarité nationale, sa reprise en main par les salarié·es ainsi que le remboursement à 100% des frais médicaux prescrits.

Vous avez été nombreux·ses à venir débattre de tous ces sujets lors de l'Assemblée Générale du 23 mai. Les débats ont été animés et fructueux, preuve que le besoin d'échanger et de s'informer est grand. Pour continuer, il nous faudra, dès septembre, revenir en pleine forme, combatif·ves et résolu·es. C'est ensemble que nous pourrons agir et nous faire entendre.

Nous vous souhaitons donc d'excellents mois d'été et vous retrouverons, fidèles au poste, en septembre.

Édito écrit le 10 juin 2022

*Martine STEMPEL, pour le collectif des retraité·e·s
SNES-FSU de l'académie de Créteil*

1/Édito 2/Le congrès de Montpellier 3/La retraite à 65 ans, quel coût pour les salarié·es ? 5/BD d'Attac 7/Mon espace santé : que penser de ce nouvel outil numérique ? 8/Motion 9/Bilan des sorties 2021-2022 10/Programme des sorties 2022-2023 12/Bulletin d'inscription à la visite de Paris au temps de la Commune

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directrice de Publication Caroline Quiniou - CP 0526S06883 N°13-81

LE CONGRÈS DE MONTPELLIER

Sous le signe de la parité et de la lutte contre la précarité

C'est sous le soleil de Montpellier que s'est déroulé le congrès extraordinaire du SNES-FSU. Les motifs de mécontentement et de lutte étaient nombreux, à commencer par le constat de la dégradation des conditions de travail dans les établissements, et le congrès s'est prononcé dans son ensemble pour l'abandon de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat.

Deux sujets ont été particulièrement traités tout au long de l'examen des quatre thèmes : la parité, sujet cher au cœur des collègues cristolien nes, prise en compte et revendiquée tout au long des textes remaniés, et la précarité : sort des AESH*, des AED**, appel croissant à des personnels contractuels par manque de titulaires. Des témoignages émouvants de ces collègues méprisé es par la hiérarchie, sous-payé es, bien souvent des femmes.

Il est temps que cela change, il est temps que la profession fortement féminisée soit revalorisée et que le dégel du point d'indice permette de revenir à des niveaux de salaires décents.

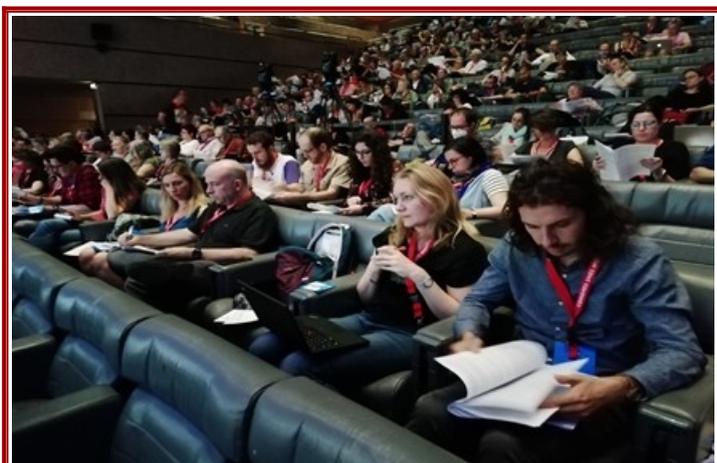
Enfin, comme lors du congrès de la FSU à Metz en février, les congressistes de Montpellier ont rappelé leur attachement à notre système de protection sociale et ont demandé qu'un travail d'information en direction de nos collègues et de la population soit fait sur la nécessité de la cotisation sociale et sur la défense de notre mandat du 100% des remboursements des soins prescrits par la Sécurité sociale.

Les textes du congrès largement enrichis lors des commissions seront bientôt à disposition.

*Accompagnants d'élèves en situation de handicap

**Assistants d'éducation

Martine STEMPEL, déléguée retraitée pour l'académie de Créteil



La délégation de Créteil, attentive, active et investie pour défendre nos mandats



LA RETRAITE À 65 ANS, QUEL COÛT POUR LES SALARIÉ·ES ?

Repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans et donc l'âge d'annulation de la décote à 70 ans serait un recul historique de plusieurs décennies. C'est inadmissible et nous nous y opposerons !

Retraite et santé

Si les conquêtes sociales ont permis de profiter de quelques années de retraite en bonne santé, un nouveau report de l'âge légal dégraderait encore la situation des plus pauvres mais aussi celle de l'ensemble des salarié·es. En effet, aujourd'hui, l'espérance de vie sans incapacité s'établit à 65,8 ans pour les femmes, et 64,4 ans pour les hommes. Partir à 65 ans, c'est donc partir, pour beaucoup de travailleur·euses, en mauvaise santé. Plus encore, trop nombreux·euses sont les travailleurs·euses qui n'atteignent pas les 65 ans. À l'âge de 62 ans, seulement 75% des 5% les plus pauvres sont encore en vie contre 95% des 5% les plus riches. Plus on est aisé·e, plus l'espérance de vie est élevée. En France, l'espérance de vie à la naissance des hommes est en moyenne de 84,4 ans pour les 5% les plus riches contre seulement 71,7 ans pour les 5% les plus pauvres, un écart de 13 ans ! Même constat pour les femmes.

Si des travailleurs·euses vivent actuellement plus vieux·vieilles et en bonne santé, c'est parce qu'ils et elles ont travaillé moins longtemps et dans de meilleures conditions. Depuis plusieurs décennies cependant, l'organisation du travail s'est fortement dégradée et l'espérance de vie en bonne santé stagne. Défendre la retraite à 60 ans, c'est aussi se battre pour que les conditions de travail changent et que les travailleur·euses reconquièrent le sens et la finalité du travail.

La DREES* a chiffré les effets d'un relèvement de l'âge de départ de 2 ans (de 62 à 64 ans) sur les dépenses sociales : pensions d'invalidité, minima sociaux (RSA...), indemnités journalières de Sécurité sociale, rente accident du travail... Le total dépasse les 3,9 milliards d'euros par an.

Retraite et chômage

À 60 ans, moins de la moitié des individus sont encore en emploi, que ce soit à temps partiel ou à temps complet.

Un déplacement de l'âge légal du départ à la retraite dans un contexte où le taux d'emploi des plus de 50 ans est plus faible que la moyenne n'aura pour seul effet que d'entraîner un report de charge du système des retraites vers les prestations chômage. Au regard de l'état actuel de l'emploi et des difficultés des nouvelles générations à avoir une carrière complète, stable et homogène, l'augmentation du nombre d'annuités à valider, augmentation concomitante au report de l'âge de départ à la retraite, entraînera une baisse massive du nombre de travailleur·euses en capacité d'atteindre une retraite complète. La DARES** estime ce coût supplémentaire à 1,3 milliard d'euros par an. Donc le recul de l'âge de départ de 2 ans coûterait au moins 4,9 milliards d'euros par an !

Quelle situation financière du système des retraites ?

Aujourd'hui, le système des retraites n'est pas en difficulté. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) l'écrit en 2021 : "Malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population française, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon de la projection, c'est-à-dire 2070. C'était un résultat qui prévalait avant la crise sanitaire que nous traversons depuis début 2020. C'est un résultat qui demeure valable après crise". Le COR indique donc qu'à régime constant, la situation financière du système des retraites n'est pas amenée à se dégrader. L'extension de l'âge du départ à la retraite n'a donc aucune justification en termes de finances publiques. C'est bien plutôt un choix purement politique comme l'indique ce même conseil. Remarquons que cette situation et ces perspectives financières soutenables d'un point de vue comptable le sont, alors même que le système de retraite manque de ressources en raison de

la politique économique menée par le gouvernement sur le dos de la Sécurité sociale.

Des exonérations de cotisations qui pèsent sur le régime des retraites

En 2022, les recettes de la Sécurité sociale s'élèvent à 547,2 milliards d'euros. Le volume des exonérations de cotisations sociales est quant à lui estimé à 72.1 milliards. Ce manque à gagner est partiellement compensé à hauteur de 40 milliards par la TVA, un impôt indirect et non progressif donc particulièrement injuste, et par la Contribution Sociale Généralisée (CSG). Néanmoins, ces exonérations remettent en cause à la fois la forme du financement de la protection sociale en France et entretiennent une fiscalisation croissante de la Sécurité sociale. Seule la cotisation donne des droits comme le rappelle Dominique Libault, président du Haut conseil de financement de la protection sociale

Égalité homme-femme

Une augmentation généralisée des salaires et un rattrapage des salaires des femmes sur celui des hommes, actuellement plus faible de 20%, permettraient un surcroît de cotisation chiffré à 10 milliards d'euros venant assurer un apport de financement important pour le système de protection social.

Paramétrique et/ou systémique ?

Soulignons enfin qu'une réforme dite paramétrique cache systématiquement une réforme structurelle de remise en cause de nos

conquis sociaux. Supprimer les régimes spéciaux, c'est aussi s'attaquer au code des pensions civiles et militaires.

Les propositions de la FSU

- Retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations et une pension au moins égale à 75% du dernier traitement, calculée sur l'indice obtenu pendant les 6 derniers mois d'activité
- Suppression de la décote et de la surcote
- Prise en compte des années d'études, des périodes de formation et de chômage
- Indexation des pensions sur le salaire moyen
- Défense du statut et du code des pensions

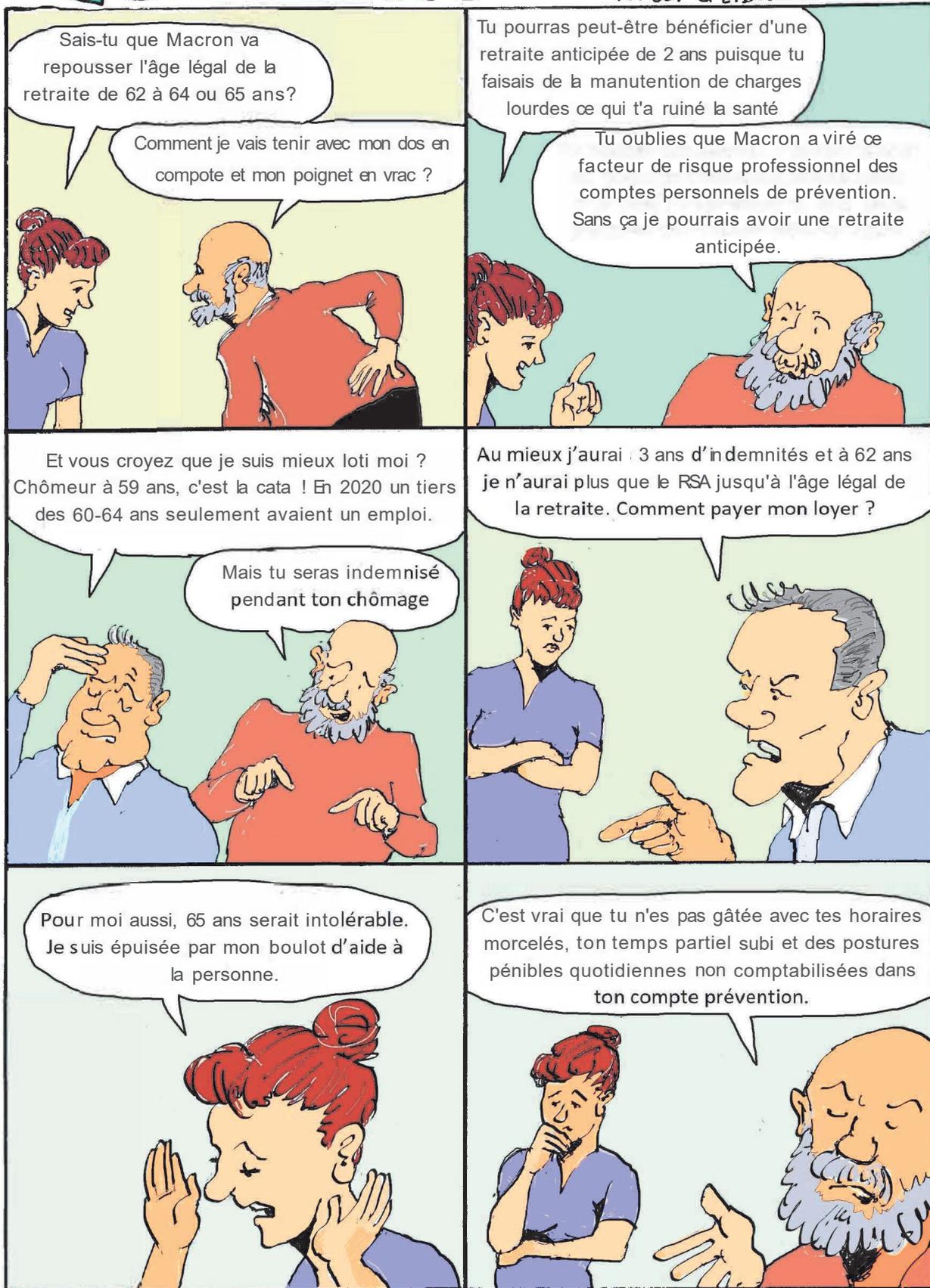
* La DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministères sanitaires et sociaux)

** La DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (ministère du travail)

Jean-Bernard SHAKI

Dans les trois départements de notre académie, les intersyndicales de retraités, issues du Groupe des 9, ont adressé un questionnaire aux candidats aux élections législatives. Un certain nombre ont répondu, parfois de façon très détaillée, à nos interrogations. Quelques-unes d'entre nous ont été reçues. Des comptes-rendus seront faits dans chaque département et nous ne manquerons pas de continuer à nous adresser aux candidats élus au soir du 19 juin pour continuer à défendre nos dossiers.

À SUIVRE : UNE VIE APRÈS LA RETRAITE, PETITE BD D'ATTAC





* à la naissance

C.O.R. juin 2021

MON ESPACE SANTÉ : QUE PENSER DE CE NOUVEL OUTIL NUMÉRIQUE ?

La décision de la création de Mon espace santé a été communiquée aux assurés sociaux orales au mois d'avril 2022, par courrier électronique ou postal. Il y était dit que « sans réponse de l'utilisateur dans les six semaines, il était automatiquement créé ».

Qualifié officiellement d'Espace numérique de santé (ENS), il est constitué de 4 éléments :

- Le stockage des données de santé relatives à chaque assuré.e (traitements, antécédents médicaux, résultats d'examens, etc.) qui peuvent être partagées avec les professionnels de santé, ainsi que la conservation de documents émanant du médecin généraliste, les vaccinations et les remboursements de l'Assurance maladie : c'est le DMP ou Dossier médical partagé lancé en 2018 après diverses tentatives depuis 2004, qui n'était toutefois ouvert que sur demande et qui n'a été activé que par 9,3 millions d'assurés.
- Une messagerie sécurisée pour communiquer avec des professionnels de santé, avec une adresse attribuée à chaque usager.e et rattachée à Mon Espace Santé. Les messages échangés sont stockés pendant dix ans, sauf s'ils sont supprimés par l'utilisateur.
- Un agenda médical : suivi des rendez-vous médicaux et réception des rappels.
- Un catalogue des services numériques de santé. Des applications, développées par des acteurs publics et privés de la santé, après avoir été validées et autorisées par le Ministère de la Santé, pourront être autorisées par la personne usagère à accéder à son espace santé : éditeurs de logiciels et d'applications mobiles, plateformes de télémédecine et de prise de rendez-vous, ainsi que des fabricants d'objets connectés.

Présenté comme un outil pour simplifier l'accès à nos données de santé, et même qualifié par le ministre de la Santé de "nouvelle révolution" comparable au déploiement de la carte vitale il y a un quart de siècle, cet espace n'est pas néanmoins sans susciter des interrogations et des inquiétudes. Succinctement et en premier lieu, en ce qui concerne les conditions de sa création : elle se fait automatiquement, sans notre accord préalable et explicite. Le Syndicat de la Médecine Générale (SMG) y voit un « passage en force » et la « négation du droit des patients sur le consentement libre et éclairé ». En deuxième lieu, concernant le stockage et le traitement des données, nous savons déjà, en l'occurrence, que ces opérations ont été confiées par la CNAM à des entreprises privées telles que ATOS, OCTO TECHNOLOGY, WORLDLINE, entre autres. D'où la question non seulement de la transparence pour un outil du service public, mais aussi celle de la sécurité face aux risques de piratage et d'escroquerie. Le troisième point concerne, d'une part, les difficultés d'accès à ce service de toutes celles éloignées des outils numériques, ce qui ne peut qu'accentuer la fracture numérique, mais aussi et surtout le problème de la protection de la vie privée (surveillance de masse, traçage des contacts).

Les modalités de la création de Mon espace santé, ainsi que les interrogations sans réponse que suscitent sa mise en place, ont été examinées et discutées au cours de notre dernière Assemblée Générale et ont donné lieu à la motion ci-dessous.

Nicole MEDJIGBODO



MOTION

Les retraité·es de l'Académie de Créteil, réunies en Assemblée Générale le 23 mai 2022, expriment leur inquiétude et leurs réserves en ce qui concerne l'instauration de **Mon espace santé (DMP ou espace de stockage et de partage d'informations médicales)**, héritier du Dossier Médical Partagé, dont l'échec a été patent.

Nous rejetons le caractère obligatoire et automatique de la création de **Mon espace santé**, imposé à toutes les assuré·es sociaux·ales, **sans qu'ils·elles aient été consulté·es et aient donné explicitement leur consentement.**

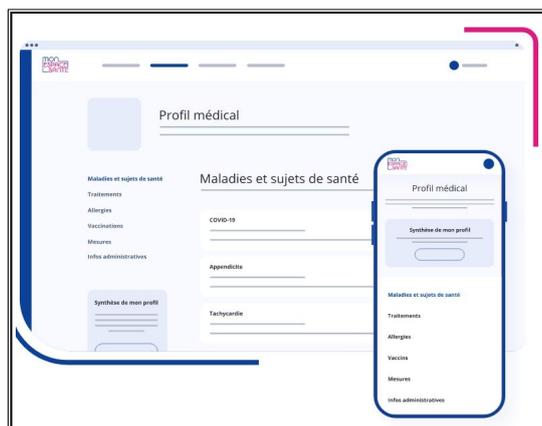
Nous dénonçons la gestion du stockage des données livrée à des sociétés privées, avec les conséquences éventuelles en matière de sécurité, notamment leur exploitation frauduleuse (usurpation d'identité, piratage d'informations médicales sensibles, revente des données, etc.).

Nous nous opposons à ce recours forcé au tout numérique, présenté comme une "révolution" du système de santé, mais qui ne fait que stigmatiser un grand nombre d'usager·ères, victimes de cette "maltraitance institutionnelle" qu'est la fracture numérique. Les médiateur·ices numériques, qualifié·es d'ambassadeur·ices bénévoles pour accompagner ceux·elles qui ne maîtrisent pas l'informatique, ne garantissent pas la maîtrise continue de cet outil.

En tout état de cause, une telle initiative ne saurait exister tant que les conditions minimales suivantes ne sont pas assurées :

1. Cet "**Espace santé**" doit être un **service public de bout en bout.**
2. Il ne peut être créé que sur la base d'un **consentement préalable**, libre et éclairé.
3. Un comité de surveillance paritaire, composé d'assuré·es et de représentant·es des syndicats, doit garantir **les droits des usager·ères** (mise en danger du secret médical, accès abusif de professionnels de santé, ajout d'applications d'entreprises privées, etc.).
4. Des précisions et des garanties doivent être apportées concernant les conséquences éventuelles engendrées, dans un avenir plus ou moins proche, par un **refus de l'usager·ère** (droit d'opposition), notamment l'accès aux services de santé pour les personnes **ne pouvant pas ou ne voulant pas utiliser cet espace.**

Nous souhaitons qu'au niveau national le SNES-FSU constitue un dossier exhaustif et critique, répondant aux questions de ses adhérent·s et soulignant les dangers que la conception et le déploiement de cet outil numérique représentent en matière de la protection de la vie privée. La FSU exige un moratoire sur l'application de l'espace santé tant que les conditions précédentes ne seront pas appliquées. Si ce n'est pas mis en pratique, elle demande la suppression de Mon espace santé.



BILAN DES SORTIES 2021-2022

Nos sorties ont connu cette année des fortunes diverses. Le séjour en Berry Sud, reporté deux fois du fait du Covid, a pu avoir lieu en septembre. Cette sortie a connu un réel succès. La visite du musée du chocolat à Paris, du vieux Noisiel et de sa chocolaterie, de l'école du Breuil ont fait le plein. Nous avons dû refuser des inscriptions pour l'exposition « Picasso l'étranger » au musée de l'Histoire nationale de l'immigration. Plus de trente collègues s'étaient inscrits et nous n'avions que 22 places. Enfin, le séjour « raquettes » s'est déroulé en mars à Villar-d'Arène. Une bonne participation donc, et une volonté de reprendre nos activités culturelles après une période difficile.

Deux sorties annoncées n'ont pas eu lieu. La visite du musée de la Résistance à Champigny n'a pas trouvé son public et a été annulée : la date retenue n'était sans doute pas bonne. Le parcours parisien sur les lieux de la Commune de Paris a été repoussé, la préparation et la tenue des différents congrès ne permettant pas de trouver un créneau adapté. Nous reposerons ces sorties en 2022-2023.



Visite du jardin botanique de l'École Du Breuil

PROGRAMME DES SORTIES 2022-2023

Nous vous proposons un programme riche et varié et nous espérons que la participation pourra s'élargir...

Le Séjour en Puisaye les 14, 15, et 16 septembre 2022 est complet.

Vendredi 21 octobre : visite de « Paris au temps de la Commune »

Pour compléter la conférence « Les femmes au temps de la Commune de Paris », Michèle Olivain, collègue qui s'est spécialisée dans l'histoire de la Commune, nous évoquera la mémoire des communards à travers des sites légendaires de la Commune :

- ▣ la Colline de Montmartre et la Mairie, siège de la Commune ;
- ▣ le Mur des Fédérés au Père Lachaise ;
- ▣ l'Hôtel de Ville de Paris et un site moins connu en mémoire d'autres fusillés de la Commune.

La visite est prévue sur toute la journée.

L'organisation de la journée sera précisée ultérieurement. Les déplacements entre les lieux à visiter se fera en métro. Prévoir un déjeuner au restaurant.

ATTENTION : 20 participant.es au maximum.

Si vous êtes nombreux.ses à être intéressé.es, Michèle verra comment organiser une 2^{ème} visite.

LE BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER SE SITUE EN DERNIÈRE PAGE



Visite guidée du musée de Cluny à Paris



Le musée a rouvert ses portes le 12 mai de cette année, après 7 ans de travaux. En prévision de cette réouverture, le musée fait de nouvelles acquisitions. Plus de 2000 œuvres du Moyen-âge et de la Renaissance, dont les tapisseries de La Dame à la Licorne et le Pilier des Nautes, sont à redécouvrir dans un nouvel espace.

Le réaménagement permet aussi de redécouvrir l'architecture de l'hôtel des abbés de Cluny construit entre le 13^{ème} et le 15^{ème} siècle et son jardin médiéval.

Nous avons le choix entre de nombreuses visites guidées à thème.

Visite guidée du musée de la Résistance à Champigny

Le Musée de la Résistance Nationale de Champigny : une collection exceptionnelle, une scénographie forte et sensible qui immerge le visiteur dans l'atmosphère et les conditions matérielles de la Résistance de 1929 à 1947.

« Le MRN invite à réfléchir aux valeurs portées par un fait majeur pour notre humanité : la Résistance, née au cœur de la seconde guerre mondiale, mais aussi aux nouvelles formes que recouvre cette notion aujourd'hui. » (Christian Favier, président du conseil départemental de 2015 à 2021)



Visite guidée du château de By, musée Rosa Bonheur à Thomery et du musée Mallarmé à Vulaines-sur-Seine

Peintre animalier du 19^{ème} siècle, Rosa Bonheur (1822-1899) est sans doute l'artiste la plus célèbre et la plus vendue de cette période. Elle achète le château de By en 1859 avec 3 ha de bois et de jardins qu'elle va transformer en parc animalier car elle porte un grand intérêt aux animaux. Féministe convaincue, personnalité hors du commun, Rosa Bonheur se battra toute sa vie pour « élever la femme » et montrer que « le génie n'a pas de sexe ». Étonnante modernité d'une artiste dont on célèbre cette année le bicentenaire de la naissance.

Le poète Mallarmé (1842-1898) venait régulièrement à Vulaines-sur-Seine dans cette « petite maison au bord de l'eau » pour s'y reposer. Ses journées étaient consacrées à l'écriture, au canotage, au jardinage et à la réception de ses amis. Musée départemental de Seine-et-Marne depuis 1992, l'appartement du poète a été fidèlement reconstitué avec ses meubles, ses objets familiers et bon nombre d'œuvres des amis artistes. Nous pourrions flâner aussi dans le jardin, petit îlot de verdure et de fleurs parsemé d'arbres fruitiers. Un moment propice à la rêverie...



Visite guidée de la serre aux orchidées de Boissy-Saint-Léger et de la roseraie de l'Haÿ-les-Roses

La serre aux orchidées : créée en 1886, l'entreprise Vacherot et Lecoufle est mondialement connue pour avoir mis au point le « clonage » des orchidées à grande échelle dans les années 1960. Cette découverte a largement contribué à donner à Boissy-Saint-Léger le surnom de « Capitale des Orchidées ». L'entreprise s'est spécialisée dans la création et la multiplication de nouvelles orchidées.

Située dans le parc départemental, **la roseraie de l'Haÿ-les-Roses**, dans le Val-de-Marne, est la première roseraie moderne. Fondée en 1894 par Jules Gravereaux, elle regroupe près de 3000 variétés de rosiers sur une surface totale de 1,52 hectares.



Semaine « Raquettes »

Comme chaque année, le groupe « raquettes » se retrouvera autour d'Yves Baunay pour de nouvelles aventures !

Les dates de réunion préparatoire et de séjour seront communiquées à la rentrée.



**Nous faisons appel à vous ...
Vos remarques et vos propositions sont bienvenues.
N'hésitez pas à nous contacter.**

Annick JANOIR, Michel STEMPER, Jean-Claude CHARLES

**Bulletin d'inscription à la visite de Paris au temps de la Commune
à renvoyer à l'adresse suivante avant le 20 septembre :**

Michel STEMPER, 20, allée de la FRAMBOURG 77200 TORCY

NOM :

Prénom :

Nombre de personnes :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Pour des renseignements concernant cette sortie, vous pouvez me contacter :

01 60 17 76 55

01 85 70 99 15

michel.stemper@orange.fr